

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1954)

Rubrik: Les interventions en faveur des victimes de calamités naturelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vivres et des vêtements fournis par diverses institutions de Suisse ou de l'étranger ou directement acquis sur les fonds d'action du CICR.

Lors de visites de camps, notamment à Aghios Evstratos, le délégué du CICR a pu s'entretenir librement avec des civils internés et il a appelé ensuite l'attention des autorités compétentes sur les mesures destinées à améliorer leur condition.

Ces interventions ont représenté une contribution appréciée à l'œuvre médico-sociale entreprise par les autorités et la Croix-Rouge helléniques en faveur de l'ensemble de la population.

En 1954, le CICR a continué à s'intéresser au sort d'anciens militaires grecs qui se trouvent encore dans les pays de l'Est, et dont 211 ont pu être rapatriés. Il a fait des enquêtes individuelles auprès de plusieurs Croix-Rouges d'Europe orientale et il a recherché l'appui de ces mêmes Sociétés pour le regroupement des familles dispersées ¹.

On trouvera plus loin le détail des secours représentant un montant de Fr. s. 319.977,— distribués en Grèce par la délégation du CICR, en liaison avec la Croix-Rouge hellénique et les Pouvoirs publics.

III. Les interventions en faveur des victimes de calamités naturelles

1. DISTRIBUTION

Le CICR s'est associé, dans la mesure où le lui permettent ses moyens, à l'œuvre de solidarité exercée en 1954, à la suite d'inondations et de séismes, par la Ligue et les Croix-Rouges nationales auxquelles il appartient tout spécialement d'organiser les secours. Néanmoins, le CICR n'a pu se tenir à l'écart, puisqu'il possédait à Genève des véhicules immédiatement disponibles, qu'il disposait parfois d'un délégué dans la zone même du cataclysme et qu'il s'agissait en l'occurrence de mesures

¹ Voir ci-dessus, p. 30.

extraordinaires imposées par la grande détresse des sinistrés. Il a consacré plus de Fr. s. 52.000,— à ces actions dont voici le résumé :

Algérie. — *Séismes d'Orléansville* : envoi de couvertures à la Croix-Rouge française, pris en partie sur les stocks de réserve à Genève, en partie sur les stocks constitués à Monaco et acheminé grâce aux soins diligents de la Croix-Rouge monégasque.

Autriche. — *Inondations du Danube* : transport de 1.000 couvertures offertes par le CICR et de secours provenant de donateurs suisses, au moyen des camions du CICR ; distribution de ces secours aux centres de Croix-Rouge des zones sinistrées.

Grèce. — *Séisme de Thessalie* : distribution aux sinistrés de secours en nature, prélevés sur les stocks de la délégation du CICR à Athènes ; remise, à la reine de Grèce, de secours en espèces de la part de la Fédération mondiale des anciens combattants.

Inde. — *Inondations au Bengale occidental et en Assam* : envoi de secours en nature destinés aux sinistrés.

Irak. — *Inondations en Mésopotamie* : envoi, aux sinistrés, de secours en nature, de couvertures, draps et troussees médico-chirurgicales.

Pakistan. — *Inondations au Bengale oriental* : envoi de secours aux sinistrés à Dacca.

2. TABLEAU GÉNÉRAL DES SECOURS

Le tableau ci-dessous énumère les secours en nature et en espèces transmis ou distribués par le CICR en 1954. Il montre, dans le cadre de l'activité traditionnelle en faveur des victimes de la guerre ou de décisions extraordinaires motivées par les événements d'après-guerre et les calamités naturelles, le détail des bénéficiaires par pays et le montant des distributions en poids et en valeur, par catégories de bénéficiaires.

SECOURS DISTRIBUÉS OU TRANSMIS EN 1954

Observations générales : Les chiffres en italiques représentent des secours en espèces.

Les poids ne sont pas indiqués s'il s'agit de secours spéciaux (médicaments rares, matériel orthopédique, secours intellectuels, envois individuels, etc.)

Pays destinataires	BÉNÉFICIAIRES	TOTAUX			
		Par catégorie de bénéficiaires		Par pays	
		Kg.	Fr. s.	Kg.	Fr. s.
AFGHANISTAN	Population civile, adultes et enfants victimes d'épidémie	5	4.650	5	4.650
ALBANIE	Invalides de guerre	378	7.193	830	10.083
	Militaires grecs internés	452	2.890		
ALGÉRIE	Sinistrés	3.000	23.750	3.000	23.750
ALLEMAGNE (République fédérale)	Invalides de guerre	23	15.117	—	18.001
	Sinistrés	—	2.476		
	« Volksdeutsche »	138	1.380		
	« Volksdeutsche » amputés	2.102	6.500		
	Réfugiés	—	15.525		
	Réfugiés invalides	2.506	12.865	4.769	61.649
			25.373		
			414		
ALLEMAGNE (République démocratique)	Invalides de guerre	4	2.120	—	279
	Population civile	—	279		
		161	1.961	165	4.081
AUSTRALIE	Invalides de guerre	7	2.600	7	2.600
AUTRICHE	Participation à l'action de secours en faveur de prisonniers de guerre autrichiens	1.180	2.800	—	1.049
	Invalides de guerre	182	1.854		
		—	1.049		
	Population civile	85	723		
	Sinistrés	1.800	12.500		
	« Volksdeutsche » amputés	—	11.255		
	Réfugiés	64	1.309	3.311	30.441
BULGARIE	Population civile	5.566	129.057	5.566	129.387
	Invalides de guerre	—	330		
ESPAGNE	Réfugiés	—	1.004	—	626
	Aide à l'émigration	—	626		
		—	8.621		9.625
FRANCE	Invalides de guerre	41	13.342	—	441
	Personnes déplacées	—	441		
		1	2.108	42	15.450
GRÈCE	Invalides de guerre	—	1.123	—	971
	Détenus et exilés	—	971		
	Détenus amputés	39.478	239.209		
	Population civile	—	6.369		
	Sinistrés	34.949	67.015		
		3.597	5.290	78.024	319.006
GUATÉMALA	Victimes des événements récents, détenus politiques	32	16.558	32	16.558
HONGRIE	Invalides de guerre	—	781	930	27.421
	Population civile	917	26.500		
	Détenus allemands	13	140		

Pays destinataires	BÉNÉFICIAIRES	TOTAUX			
		Par catégorie de bénéficiaires		Par pays	
		Kg.	Fr. s.	Kg.	Fr. s.
INDE	Sinistrés	176	4.744	176	4.744
INDOCHINE ¹	Prisonniers et internés militaires . . .	500	6.819		
	Prisonniers de guerre invalides	—	435	500	7.254
IRAK	Détenus politiques	10	360		
	Sinistrés	475	5.985	485	6.345
ITALIE	Invalides de guerre	—	6		
			984		
	Tuberculeux victimes de la guerre . .	2.526	25.494		
	Personnes déplacées (camps)	336	2.200	—	984
	Réfugiés de Trieste	116	3.025	2.978	30.725
LYBIE	Invalides de guerre	—	506	—	506
PAKISTAN	Sinistrés	550	4.621	550	4.621
POLOGNE	Invalides de guerre	—	7.069		
	Population civile	1.521	58.432		
	• Volksdeutsche •	670	3.312	2.191	68.813
ROUMANIE	Population civile	46	888		
	• Volksdeutsche •	16	160	52	1.048
SUISSE	Réfugiés invalides	12	252		
		—	1.150		
	Réfugiés tuberculeux de Trieste hospitalisés à Leysin	500	18.182	512	18.434
TCHÉCO-SLOVAQUIE	Invalides de guerre	—	108		
		—	152		
	Population civile	788	5.403	—	152
	Détenus allemands	3	21	791	5.532
U.R.S.S.	Population civile	390	2.750		
	Personnes retenues :				
	Allemands	3.257	27.395		
	Autrichiens	1.044	8.886		
	Espagnols	669	5.621		
	Hongrois	781	6.567		
	Japonais	2.241	18.838		
	Roumains	614	5.161		
	Autres nationalités	1.302	10.930	10.298	86.148
VÉNÉZUÉLA	Réfugiés	—	91	—	91
YUGOSLAVIE	Invalides de guerre	9	3.660		
		—	753		
	Population civile	3	159		
	Détenus allemands	4	43	—	753
	Réfugiés roumains	46	280	62	4.142
AUTRES PAYS : BRÉSIL, ROYAUME-UNI, SARRE, etc.	Invalides de guerre	—	72	50	2.031
		—	49	—	49
	Population civile	50	1.959		
	Montant des secours en espèces seulement				24.455
	Montant des secours en nature, poids et valeur			115.336	895.135
	Valeur totale des secours			115.336	919.590
	Valeur des secours fournis par le CICR			76.775	606.968
	Valeur des secours confiés au CICR pour distribution			38.561	312.622
	TOTAL ÉGAL			115.336	919.590

¹ En outre, le CICR a supervisé la distribution des secours placés par le FISE à la disposition des réfugiés d'Indochine, représentant une valeur de 202.000 francs suisses.

En 1954, le niveau des distributions a été moins élevé que précédemment. Mais le total reste encore considérable. Les secours fournis par le CICR et ceux qui lui ont été confiés par des tiers aux fins de distribution ont atteint de Fr. s. 919.590,— contre Fr. s. 1.193.285,— un an auparavant.

Ce fléchissement n'a pourtant pas été uniforme : en regard de la diminution constatée presque généralement, on remarque en revanche, dans trois pays, un accroissement important de Fr. s. 105.641,— à 129.387,— pour la Bulgarie, 9.519,— à 31.700,— pour l'Italie et 10.819,— à 86.148,— pour l'U.R.S.S., soit une augmentation respective de Fr. s. 24.000,—, 21.000,— et 76.000,— par rapport à l'année précédente.

Ces opérations ont été effectuées dans plus de 29 pays, parfois avec le concours de certaines délégations et toujours avec le contrôle des services techniques chargés à Genève des achats et des formalités d'acheminement et de vérification. Elles ont eu lieu grâce à l'appui des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et à la compréhension des pouvoirs publics ainsi qu'au concours de bonnes volontés qui témoignent de la confiance placée dans l'action du CICR.

IV. L'agence centrale des prisonniers de guerre

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

En 1954, les investigations du CICR concernant les victimes de la guerre ont nécessité un échange de correspondance s'élevant à 152.161 lettres, télégrammes et autres documents. Plus de 7.000 pièces (actes d'état civil, listes, etc.) ont dû être photocopiées. La plus grande partie de ce travail de l'Agence centrale a trait à des militaires disparus au cours des hostilités ainsi qu'à des prisonniers de guerre dont la trace a été perdue depuis la fin des opérations ; comme les années précédentes, le CICR a assuré la transmission de messages familiaux et documents individuels (pièces d'état civil, extraits d'actes de naissance ou de décès, attestations de captivité) et l'acheminement des objets personnels ayant appartenu à des personnes décédées,